

# REGLEMENT FINANCIER 2025-2026



## Grille permettant de remplir la fiche «Engagement financier»

### Contributions financières

#### 1 - Contribution forfaitaire à l'inscription

Elle couvre les frais d'inscription, l'assurance scolaire et les différentes cotisations reversées aux organismes de tutelle. Elle est forfaitaire, versée à l'inscription et non remboursable (sauf force majeur). Elle s'élève à 50 €.

#### 2 - Contribution familiale annuelle

Due pour tout élève, elle se calcule à l'aide de la grille ci-contre. La somme ainsi définie sera à reporter sur la fiche «Engagement financier» lors de l'inscription. Vous pourrez consulter la facture annuelle sur le site ecoledirecte à partir d'octobre.

#### 3 - Modalité de règlement

Par **prélèvement automatique mensuel**.

Ce prélèvement s'effectue le 5 de chaque mois dès début septembre jusque début juin.

Par règlement en **chèque, espèces ou carte bancaire** sur le portail Ecole Directe, au plus tard le 10 de chaque mois.

La facture doit impérativement être soldée avant le 30.06.2026.

**En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé est dû.**

Merci de joindre impérativement 1 photocopie de votre avis d'imposition de vos revenus 2023 reçu en 2024 et du relevé annuel CAF.

Les parents qui ne souhaitent pas fournir leur avis d'imposition contribueront au tarif le plus élevé. Il en sera de même en cas d'absence de l'engagement financier dans le dossier d'inscription.

Revenu fiscal de référence et prestations CAF 2023	Tarif annuel
T1 : moins de 13.680 €	500 €
T2 : 13.681 € à 16.440 €	580 €
T3 : 16.441 € à 19.200 €	640 €
T4 : 19.201 € à 21.960 €	720 €
T5 : 21.961 € à 27.360 €	820 €
T6 : 27.361 € à 32.880 €	880 €
T7 : 32.881 € à 38.400 €	950 €
T8 : 38.401 € à 45.600 €	990 €
T9 : 45.601 € à 57.600 €	1070 €
T10 : plus de 57.600 €	1170 €

### **Des réductions**

Vous en bénéficiez dès lors que vous avez au moins deux enfants inscrits au Groupe Scolaire Mont Roland. Le 1<sup>er</sup> enfant n'ouvre pas droit à réduction. Elles s'appliquent uniquement sur la part «contribution familiale».

**10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant,  
15% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants.**

Contributions  
spécifiques  
au verso →

## Contributions spécifiques

### 1 - Votre enfant est externe

Il est possible de déjeuner occasionnellement. Le prix du repas est de 7,50 €. Approvisionnement par carte bancaire via le «porte-monnaie» sur l'application ecoledirecte obligatoire avant la prise du repas.

### 2 - Votre enfant est demi-pensionnaire

#### • Repas

Le prix du repas est forfaitaire. Il couvre le repas facturé par la société de restauration, l'amortissement des matériels de la cuisine et du self-service.

Le nombre de repas annuel servant à la valorisation du forfait est déterminé après déduction des vacances scolaires, des jours fériés, des journées pédagogiques et d'une semaine dite banalisée consacrée aux projets pédagogiques et voyages scolaires.

Le coût du forfait annuel (réparti sur 10 mois) s'élève à 877, 50 € (135 repas \*6,50 €).

Remboursement possible et sur demande, uniquement au delà d'une semaine d'absence pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif.

#### • Forfait annuel de surveillance

Il couvre la surveillance et le contrôle des élèves.

Le coût du forfait annuel de surveillance (réparti sur 10 mois) s'élève à 60 €.

### 3 - Votre enfant va à la garderie ou à l'étude

Il vous est possible de laisser votre (vos) enfant(s) à la garderie, au service de restauration ou en étude. Le coût de ces services dépend du caractère régulier (forfait) ou occasionnel de leur utilisation. La garderie est payante à partir de 16h30. Le forfait est un engagement sur l'année.

L'aspect financier ne doit pas être un obstacle à l'inscription de votre enfant .

En cas de difficultés, de changement de situation professionnelle en cours d'année, vous êtes invités à en faire part à la Direction qui examinera avec vous les solutions à envisager. Il est important qu'un climat de confiance s'établisse entre chacun de vous et l'école.

#### HORAIRES de CLASSE

8h25 - 11h45

13h30 - 16h10

Ouverture du portail 10 mn avant la sonnerie

#### ATTENTION !

**Les garderies des écoles ferment leurs portes à 18h30.**

**Merci de prendre en compte cet horaire.**

#### ECOLE SAINTE URSULE et SAINT NICOLAS

DE 7h15 à 18h30

	début	fin	tarif mensuel	tarif occas.
garderie du matin	7h15	8h15	21.00 €	8.00 €
garderie du midi	11h45	12h15	11.00 €	8.00 €
garderie du soir	16h30	18h30	32.00 €	8.00 €
forfait 2 garderies matin et soir			47.00 €	
étude *	16h30	17h30	37.00 €	10.00 €
garderie après étude	17h30	18h30	13.00 €	8.00 €
externe surveillé				
Sur prescription médicale (PAI)	11h45	13h30	30.00 €	3.00 €

\* **Étude** : ne seront acceptés en étude que les enfants qui ne sortiront pas avant 17h30.

Ceux qui partent avant 17h30 doivent s'inscrire en garderie.